

Introduction à la science politique

Leçon 8 : Les régimes non démocratiques : autoritarisme et totalitarisme

Arnauld Leclerc

Table des matières

Section 1 : Les régimes totalitaires.....	p. 2
§1. Le concept de totalitarisme.....	p. 3
A – Histoire du mot.....	p. 3
B – Le débat autour de Hannah Arendt.....	p. 4
C – Les critères du totalitarisme.....	p. 5
§2. Les interprétations du totalitarisme.....	p. 6
A – Les interprétations rectificatrices.....	p. 7
B – Les interprétations critiques.....	p. 8
Section 2 : Les régimes autoritaires.....	p. 9
§1. Les concepts classiques de l'autoritarisme.....	p. 9
A – La tyrannie.....	p. 9
B – Le despotisme.....	p. 9
C – La dictature.....	p. 10
§2 .Le concept moderne de l'autoritarisme.....	p. 11
A – La définition : autoritarisme et totalitarisme.....	p. 12
B – La définition : démocratie et autoritarisme.....	p. 13
§3. La classification des régimes autoritaires.....	p. 14
A – Les critères de classification.....	p. 15
B – La classification sociologique.....	p. 16

Selon le célèbre mot de **Paul Valéry** : « *Si l'État est fort, il nous écrase ; s'il est faible, nous périssons* » (*in Regards sur le monde actuel*). La formule met en valeur un paradoxe. Alors qu'il a pour fonction de réguler la société dans son ensemble, le pouvoir d'État est constamment soumis à un danger ou plutôt à un risque de dérive : celui de générer des déséquilibres, d'introduire du dysfonctionnement. Le plus souvent, l'émergence d'une forme pathologique de pouvoir d'État procède d'une désorganisation de la société. Celle-ci engendre à son tour le règne de la déraison qui peut aller jusqu'à l'instauration d'une entreprise de déshumanisation. Dans la mesure où nous ne traitons pas d'un dysfonctionnement occasionnel mais d'une dérive institutionnalisée, nous rencontrons alors la notion de « *régime politique* ».

Cette dernière doit être précisée car elle risque d'engendrer des confusions car elle est employée en science politique mais aussi en droit constitutionnel. Or, elle ne vise pas la même chose.

- **Le système institutionnel**

En réalité, le droit constitutionnel devrait plutôt parler de « *systèmes institutionnels* ».

Le système institutionnel est une notion qui recouvre exclusivement l'organisation officielle des principaux pouvoirs institués ou encore les relations juridiques entre les pouvoirs constitutionnellement établis.

Une autre manière de définir cette notion est de dire qu'elle désigne la forme juridique du gouvernement.

- **Le système politique**

En rupture avec cette approche, la science politique moderne dominante préfère parler de « *système politique* ».

Ce concept vise l'ensemble unifié des règles du jeu politique c'est-à-dire la totalité des règles régissant l'organisation du pouvoir.

Le système politique va ainsi s'intéresser aux partis politiques, à leur organisation, à leur fonctionnement. Historiquement, cette notion fut utilisée par les théoriciens pour démontrer la permanence du fait élitiste. Ainsi, l'analyse en termes de systèmes conduira certains sociologues à juger que le gouvernement de tous (la démocratie) est, en réalité, traversé par des mécanismes oligarchiques de sélection qui se sont logés dans l'organisation interne des partis politiques.

- **Le régime politique**

Le régime politique est un concept qui articule d'un côté, le mode d'organisation du pouvoir et d'un autre côté, son mode d'exercice. Il ne s'intéresse donc pas seulement aux règles relatives au pouvoir politique mais aussi aux hommes, à leurs pratiques.

Par exemple, un régime politique sera traditionnellement défini par le nombre de détenteurs du pouvoir (un, quelques-uns et tous) et par la manière dont ce pouvoir est exercé (conformément à des lois ou de manière arbitraire). Le gouvernement d'un seul sera par exemple décliné en monarchie et en tyrannie. Une autre manière d'exprimer cette idée est de souligner qu'un régime politique désigne la forme politique de gouvernement. Le régime politique s'intéresse donc, par-delà le système institutionnel, à la relation de ce dernier avec le système partisan et avec la société civile (l'opinion publique et ses relais). Par rapport à la notion de système politique, le régime politique implique la prise en compte de la dimension d'exercice du pouvoir et une moindre attention à la dimension d'organisation.

Section 1 : Les régimes totalitaires

Rarement un concept tel que celui de totalitarisme fut aussi controversé. Il est vrai que le mot ne fut pas d'abord un concept mais simplement une notion utilisée dans le discours politique. Devenue un concept, son utilisation fut toujours connotée par des enjeux parasites. En un certain sens, le totalitarisme paie surtout le prix de son ambition : celle de pointer une rupture dans les modes de domination du XX^e siècle. Il présuppose le caractère

incommensurable, irréductible de la domination totale qui émergea à travers le nazisme et le stalinisme tout en postulant une certaine équivalence des régimes

§1. Le concept de totalitarisme

A – Histoire du mot

- **La phase d'émergence**

Dans le champ politique : Le mot apparut pour la première fois dans les années 1920 en Italie. Durant cette décennie, il fut largement utilisé par de nombreux intellectuels proches de la réaction nationale-conservatrice en Allemagne. Par exemple, **Ernst Jünger** ou **Martin Heidegger** évoquèrent les vocables de « **mobilisation totale** » ou de « **guerre totale** ». Dès 1931, **Carl Schmitt** évoque, avec sympathie, le « **virage vers l'État total** » tandis que son disciple **Ernst Forsthoff** publiera deux ans plus tard son **Der Totale Staat**. En 1928, Mussolini l'endossa officiellement lorsqu'il déclara que « **pour le fasciste, tout est dans l'État et rien d'humain ni de spirituel n'existe (...) en dehors de l'État. En ce sens, le fascisme est totalitaire** » (discours du 12 mai 1928).

Dans le champ intellectuel : Durant les années 1930, plusieurs intellectuels comme **Kautsky** et **Élie Halévy** pressentent la possibilité de dégager une nouvelle forme de « **tyrannie moderne** » à partir des exemples européens comme la Russie, l'Italie et l'Allemagne. En particulier, ils ont l'intuition que le communisme et le fascisme ont bien des points communs : ils s'ont d'abord le fruit de la guerre de 1914, sont antilibéraux et souvent anti-démocratiques, constituent des passions collectives révolutionnaires, conservent une habitude de la violence, soumettent l'individu au collectif en le régissant totalement ; ils ont également le même développement en deux étapes, l'une constitutive avec Lénine et Mussolini ouvrant la voie à l'autre, la radicalisation avec Staline et Hitler.

- **L'appropriation scientifique**

Les précurseurs américains : La notion est déjà suffisamment importante pour qu'en 1940 l'**American Philosophical Society** consacre son congrès annuel au totalitarisme. Durant la guerre, une étape décisive est franchie avec l'étude de **Franz Neumann, Behemoth : The Structure and Practice of National Socialism** (première édition en 1942 puis réédition augmentée en 1944). Ce dernier évite la comparaison avec l'URSS mais produit, en revanche, une analyse très détaillée de l'Allemagne nazie. Il emploie fréquemment le mot « **totalitaire** » mais il refuse d'y voir un monolithe. Il s'agit plutôt d'une catégorie qui peut considérablement varier. **Neuman** analyse d'abord la dimension politique en soulignant la primauté que lui confère ce régime. Il met en évidence un conflit entre l'État (la bureaucratie), le parti et le peuple qui n'est résolu que par la fonction charismatique du chef. Il analyse aussi la dimension économique en montrant combien le marché résiste aux tentatives de planification. Enfin, il aborde la dimension « **société** » du phénomène en évaluant la cohésion d'une classe dominante qui intègre notamment l'armée et la grande industrie (non sans conflit) et ne parvient à imposer son mode de vie surtout à la classe dominée (surtout pour les loisirs et le travail) que par la terreur et un droit dirigiste. Neumann conclut que le totalitarisme n'est pas une nouvelle forme d'État mais plutôt « **une forme de société dans laquelle les groupes dominants contrôlent directement le reste de la population, sans la médiation de cet appareil rationnel bien que coercitif connu jusqu'ici sous le nom d'État** ».

La généralisation après Arendt : Après la seconde guerre mondiale, le concept connaît une évolution heurtée largement dépendante de l'image de l'union soviétique chez les intellectuels et du contexte international. Il connaît un regain d'intérêt durant la première phase de la guerre froide et atteint son apogée avec la publication et le succès public du troisième volet des **Origines du totalitarisme** par **Hannah Arendt** en 1951. A la suite de ce livre et durant toute la décennie suivante, il devient un concept clé abondamment discuté mais aussi contesté. Des livres comme celui de **Jacob Talmon, The Origins of Totalitarian Democracy** (1952), celui de **Carl Friedrich et Zbigniew Brzezinski, Totalitarian Dictatorship and Autocracy** (1956) et le colloque de l'**American Academy of Arts and Sciences** publié par **Friedrich** en 1953 et intitulé **Totalitarianism**, tous témoignent de l'influence grandissante de ce concept. Il sera cependant largement victime de la « **détente** » si bien que dès les années 1965, il cesse d'occuper l'avant-scène et se raréfie au niveau international.

Remarque

Le cas de la France

La situation sera toutefois différente en France. En raison d'une séduction considérable du modèle communiste chez les intellectuels de gauche, la notion de totalitarisme est restée largement bannie. Vers le milieu des années 1970, la situation est très contrastée : au plan international, les critiques de la notion se multiplient particulièrement chez les sociologues et les historiens ; en France, le concept acquiert subitement une légitimité et revient considérablement à la mode sous le coup de la prise de conscience de la nature réelle du système soviétique. Cette prise de conscience est d'abord consécutive à l'émergence des dissidents et en particulier à la publication de **L'archipel du Goulag** d'**Alexandre Soljenitsyne** (1974). Elle est prolongée par la vague des nouveaux philosophes qui s'en prennent très directement à l'URSS et à son emprise sur la vie intellectuelle française (**André Glucksman**, **Bernard Henri-Lévy**, **Alain Finkielkraut**). Au total, le concept de totalitarisme s'est imposé partout mais le désaccord quant à son contenu demeure très important.

B – Le débat autour de Hannah Arendt

Il n'est pas possible d'évoquer le concept de totalitarisme sans revenir sur l'apport de **Hannah Arendt** et sur les conséquences qui en résultèrent.

- **L'analyse du totalitarisme par Arendt**

En 1951, **Hannah Arendt** publie *Le Système totalitaire*, troisième volet d'une étude plus globale intitulée *Les origines du totalitarisme* (la première partie s'intitule *Sur l'antisémitisme* et la seconde *l'Impérialisme*). Contrairement aux deux premiers volets, **Arendt** ne s'intéresse plus tellement à l'histoire du régime nazi ou du régime soviétique. Elle part, au contraire, du principe de la comparabilité des deux régimes qui pourrait donc rentrer sous une nouvelle catégorie inconnue de la théorie politique classique.

Une catégorie nouvelle : L'originalité de son travail est donc d'abord de porter un regard philosophique sur le phénomène inédit de domination totale en tentant de le conceptualiser pour définir une nouvelle catégorie de la pensée politique. Dans les trois premiers chapitres, elles s'attachent à repérer les caractéristiques historiques, sociologiques et institutionnelles communes aux régimes totalitaires. À partir du quatrième chapitre, elle entreprend une réflexion pour définir et délimiter cette nouvelle catégorie.

Les lois de mouvement : **Arendt** soutient que le caractère inédit de ce régime provient de ce qu'il fait imploser les catégories traditionnelles en particulier l'alternative classique entre régimes sans lois et régimes soumis à des lois. Nazisme et communisme ne sont pas des régimes sans lois mais plutôt des régimes incarnant une loi surhumaine qui prend la forme tantôt d'une loi de l'histoire, tantôt d'une loi de la nature. Le sens même de la notion de loi s'en trouve changé. Par exemple, le despote classique est défini comme celui qui se soustrait aux lois positives mais son pouvoir s'adosse toujours à une référence stable comme la loi divine ou la loi naturelle. Donc même dans le cas du despotisme, la loi constitue un cadre stable permettant de situer l'action. Dans le totalitarisme, au contraire, la loi est une loi de mouvement dont la finalité est la production d'une nouvelle humanité plus pure. La terreur que l'on constate dans ces régimes totalitaires n'est donc pas utilitaire ou fonctionnelle (maintenir la stabilité) ; elle est l'expression de la loi de mouvement et donc l'essence de ce régime. Non seulement cette « *légalité* » implique de définir un « *ennemi objectif* » (le bourgeois ou le non-Aryen) mais cette légalité sera constamment changeante si bien que toute action peut devenir un obstacle à la purification et nécessitera donc l'élimination de l'acteur.

- **Les caractéristiques de l'analyse d'Arendt**

De l'analyse proposée par **Arendt**, il convient de retenir deux traits majeurs :

Le rôle de l'idéologie : elle privilégie considérablement le rôle de l'idéologie. Arendt n'est pas totalement fermée aux autres éléments ; par exemple, elle souligne que le totalitarisme s'accompagne de la réduction du corps social et politique à une masse atomisée. En d'autres termes, le totalitarisme naît là où le système social stratifié s'est effondré, là où le lien social, le « *mur protecteur de la cohésion* », le sentiment de communauté

a disparu. De même Arendt souligne le rôle de la propagande qui permet de créer une fiction plus forte que la réalité. Mais là encore, l'idéologie prime sur l'instrument (la propagande) : la fiction d'un complot juif mondial ou celle d'une conspiration trotskiste peuvent devenir plus « logiques » que la réalité parce que « *la texture entière de la vie* » est réorganisée conformément à une idéologie.

Le parallélisme nazisme/communisme : Arendt privilégie le parallèle, la coïncidence entre nazisme et communisme même si elle est occasionnellement sensible à la différence par exemple entre le camp d'extermination nazi et le goulag soviétique. Cette quasi-identité est la thèse massive de l'ouvrage mais elle fut aussi la pomme de discorde, le nœud du caractère problématique du concept de totalitarisme. Pour tous les intellectuels cherchant à préserver l'image positive du « *socialisme réel* », le livre fut reçu comme un scandale. Dans le climat idéologique et géopolitique de la guerre froide, le livre fut aussi reçu comme une provocation c'est-à-dire comme une arme idéologique visant à discréditer le communisme.

- **Le débat français sur l'œuvre d'Arendt**

Au-delà de la réception immédiate, le débat se développa sur le plan philosophique de l'argumentation. Deux positions bien différentes émergèrent : celle de **Raymond Aron** et celle d'**Alan Besançon**.

La critique de Raymond Aron : Dans *Démocratie et totalitarisme*, **Aron** poursuit son projet global de comparaison des sociétés occidentales avec le monde communiste. Dans cette étude de type politique, il accepta de forger un idéal-type commun aux deux régimes suivant la méthode weberienne mais il refusa d'établir une stricte équivalence ou même de mettre nazisme et communisme sur un même pied. Ainsi qu'il l'écrivit : « *passant de l'histoire à l'idéologie, je maintiendrai, au point d'arrivée, entre ces deux phénomènes, la différence est essentielle, quelles que soient les similitudes. La différence est essentielle à cause de l'idée qui anime l'une et l'autre entreprise ; dans un cas est à l'œuvre la volonté de construire un régime nouveau et peut-être un autre homme par n'importe quels moyens ; dans l'autre cas une volonté proprement démoniaque de destruction d'une pseudo-race* ». En somme, bien qu'il n'ait aucune sympathie pour le communisme, **Aron** suggère que la comparaison systématique menée par **Arendt** estompe la singularité du régime nazi et le banalise quelque peu. Les idéologies ne sont pas seulement fonctionnelles ; elles ont leur contenu propre si bien qu'il est difficile de tenir pour équivalent une volonté de mort avec une volonté de justice qui dérivait vers la destruction.

La défense d'Alain Besançon : Face à ce réquisitoire remarquable, **Alain Besançon** tenta de défendre **Hannah Arendt** en suggérant que la comparaison ne portait pas entre un projet démoniaque réussi et un projet humaniste échoué. Selon lui, la réalité de l'idéologie implique qu'il n'y a pas de référence à une idée de justice extérieure. Au contraire, l'idéologie est toujours juge et partie si bien que la justice est un élément à l'intérieur du système mu par la loi de mouvement. Le marxisme n'est qu'une enveloppe illusoire qui est démoniaque en tant que système.

Au total, l'argumentation d'**Aron** est forte : viser le mal comme une fin en soi ou l'utiliser comme moyen au sein d'une conception du bien n'est pas identique. Mais cela n'invalide pas le concept de totalitarisme : la logique de destruction au nom de la production d'un homme nouveau est présente dans les deux cas. Dans le nazisme, elle est officiellement assumée dès le départ tandis que dans le communisme, elle est, au démarrage, cachée dans les limbes d'une théorie de la justice sociale. Surtout le concept de totalitarisme apparaît comme « *la condition de possibilité* » du nazisme [Tassin, 1997]. En d'autres termes, on ne peut pas saisir la singularité du crime nazi qu'est la volonté proclamée de l'extermination des juifs (Shoah) sans présupposer une logique de destruction de l'humanité institutionnalisée qui est le propre du régime totalitaire.

C – Les critères du totalitarisme

- **Des critères insuffisants**

Une définition trop restrictive : Arendt incarne à elle seule une conception très restrictive du totalitarisme. A suivre son analyse, le concept ne s'applique qu'au régime stalinien à partir de 1930 et au régime hitlérien à partir de 1938. Ni Lénine, ni Mussolini qui revendiqua pourtant le terme ne peuvent relever de ce concept.

Une définition trop extensive : Face à cette conception restrictive, **E.H. Carr** proposa une définition extensive au terme de laquelle le totalitarisme désigne « *la croyance selon laquelle un groupe ou une institution organisés, Églises, gouvernement ou parti, a un accès privilégié à la vérité* » (**E.H. Carr**, *The Soviet Impact on the Western World*, New York, MacMillan, 1949, p 110). Une telle définition inclut donc toutes les époques et tous les régimes ; elle brouille les choses et devient inutile.

Une définition trop formaliste : La définition la plus célèbre reste celle proposée par **Carl Friedrich** et appelée le « *syndrome en six points* ». Selon celle-ci, le totalitarisme se définit par :

1. une idéologie officielle embrassant la totalité de la vie ;
2. un parti unique de masse mettant en œuvre cette idéologie et soumis à la volonté d'un seul homme (un dictateur) ;
3. un contrôle policier terroriste au moyen d'une police secrète ;
4. un pouvoir monopolisant les moyens de communication de masse ;
5. un pouvoir monopolisant les instruments de violence (les moyens de combat) ;
6. un pouvoir contrôlant les organisations et en particulier les structures économiques afin de mettre en œuvre une planification et un contrôle centralisé de l'économie.

Les faiblesses internes : Cette définition souffre de faiblesses certaines : d'abord, elle s'attache à des traits formels et superficiels des régimes totalitaires ; ensuite, elle est statique et laisse donc dans l'ombre la « *dynamique totalitaire* », la place du changement, la dynamique interne du système ; enfin, elle est trop monolithique en survalorisant le rôle de l'idéologie et en ignorant les facteurs sociaux comme la mobilisation des acteurs sur une base collective.

La confusion avec les régimes autoritaires : L'insuffisance de cette définition se manifeste également par son incapacité à distinguer le totalitarisme de l'autoritarisme. Certes, la catégorie des « *régimes autoritaires* » est largement un regroupement de formes très diversifiées unifié seulement par des traits négatifs mais elle doit être soigneusement distinguée du totalitarisme pour que ce dernier est une valeur « *scientifique* ». Le régime autoritaire fonctionne aussi à la violence mais il recourt beaucoup moins à la mobilisation extrême par le biais d'une idéologie unanimiste ; il préserve une dose minimale de pluralisme et conserve les anciennes élites politiques et administratives. Le totalitarisme, au contraire, nie le pluralisme, impose sa propre élite et recherche une mobilisation totale et permanente des masses. Là où l'autoritarisme impose une reddition partielle aux hommes, le totalitarisme vise une reddition totale.

Les critères du totalitarisme doivent donc être recherché ailleurs c'est-à-dire à la fois dans la dynamique du système et dans la logique de l'idéologie.

- **Des critères théoriques pertinents**

La logique de l'Unité absolue : Comme l'a suggéré **Claude Lefort**, le totalitarisme se caractérise d'abord par une recherche effrénée de l'unité. Cela conduit à l'absorption de la société civile par l'État et à la disparition de l'autonomie des pouvoirs politique, économique, sociaux. Tous sont unifiés, centralisés, concentrés. La dynamique du système conduit donc à une répudiation de la séparation, de l'individualisation, de la reconnaissance de groupes particuliers. Le pouvoir politique nie alors la fragmentation sociale, l'hétérogénéité. A chaque instant, tout homme qui manifeste une liberté risque de devenir « *un homme en trop* » qu'il convient d'éliminer comme le fut Soljenitsyne en URSS ou comme Winston Smith dans le roman d'Orwell, *1984*.

Une logique de déshumanisation : Ensuite, le totalitarisme se caractérise par la volonté clairement affichée d'édifier un homme nouveau. En soi, cette prétention n'est pas originale et de nombreuses théories politiques ont proposé d'œuvrer au perfectionnement de l'homme. L'originalité du totalitarisme sur ce terrain réside dans les modalités : non seulement la fin justifie les moyens mais le totalitarisme suppose la négation de l'autonomie humaine en imposant à la place du réel une « *surréalité idéologique* » (**Alain Besançon**). Sous cet angle, le totalitarisme apparaît d'abord comme une entreprise de déshumanisation de l'homme, une entreprise anti-humaniste. L'individu doit être un objet malléable. L'homme est compris comme un rouage, une machine décervelée qui doit se conformer à une réalité présentée comme objective.

Ces traits idéaux définissent un modèle abstrait qui n'a pas un équivalent strict au plan historique et qui peut considérablement varier au plan empirique.

§2. Les interprétations du totalitarisme

Si l'on excepte les prises de position qui viennent conforter la vision de **Hannah Arendt**, comme celle d'**Alain Besançon**, deux usages de la notion d'État totalitaire peuvent être détectés : pour certains, la notion est légitime mais elle doit être corrigée ; pour d'autres, elle est en soi illégitime.

A – Les interprétations rectificatrices

Ce sont essentiellement les philosophes, les théoriciens du politique ou les défenseurs d'une histoire conceptuelle qui ont accepté la notion de totalitarisme. Tous ont cependant cherché à introduire des corrections. Parmi ceux-ci, citons **Eric Voegelin**, **Karl Popper**, **Carl Friedrich**, **Friedrich von Haeyk**, **Claude Lefort**, **Cornélius Castoriadis**, **François Furet**, **Raymond Aron**... Il n'est certes pas possible de tous les reprendre ici.

Exemple

Karl Popper

Le philosophe libéral viennois **Karl Popper** publia en 1942 un ouvrage retentissant sous le titre *La société ouverte et ses ennemis*. Il tente d'éclairer les racines du phénomène totalitaire qu'il découvre dans deux déviations fondamentales de l'histoire intellectuelle de l'Occident : d'une part, l'historicisme qui prétend maîtriser le mouvement de l'histoire laquelle devient prévisible et d'autre part, l'utopisme qui veut activement édifier un ordre neuf à partir d'une représentation idéale de la société. **Popper** incrimine aussi bien **Platon**, **Hegel**, **Marx** dont les pensées sont des systèmes fermés qui menacent les « sociétés ouvertes » au dialogue, à la diversité, au pluralisme. Selon la lecture poppérienne, le totalitarisme trouve donc son origine dans une attitude intellectuelle, une vision du monde et non pas dans les données sociales. Évidemment, la thèse de **Popper** est aussi une provocation : faire de **Platon**, de **Hegel** ou **Marx** des précurseurs du totalitarisme est philosophiquement douteux et historiquement un non-sens. Il n'en demeure pas moins que **Popper** souligne utilement le danger de toute prétention à la totalité, fuisse dans des élaborations théoriques.

Exemple

Raymond Aron

Raymond Aron termina sa trilogie consacrée à la comparaison des sociétés libérales occidentales avec celles marxistes de l'Est par la dimension politique des régimes. Ce troisième volet intitulé *Démocratie et totalitarisme* combine une approche philosophique (les conditions d'un régime modéré) et une approche sociologique (la logique interne de chaque régime et ses traits principaux). Comme nous l'avons déjà dit, **Aron** défend **Arendt** lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle catégorie politique ou lorsqu'il s'agit de comparer le nazisme et le stalinisme mais il s'oppose à **Arendt** sur les origines et sur la nature des idéologies. Dans ce cadre, il préfère opposer les « régimes constitutionnel-pluralistes » (les sociétés libérales) aux « régimes monopolistiques » (les sociétés totalitaires). Le critère fondamental du totalitarisme devrait donc être l'existence d'un parti unique. Aron montre qu'un tel parti engendre de multiples conséquences ; la nature de l'État est changée et celui-ci se transforme en État partisan ayant recours à une idéologie forte pour justifier le monopole qui va se répandre dans la société aussi bien au niveau des moyens de communication, du contrôle de l'activité économique et sociale. Il est surtout conduit à mettre en place un appareil répressif pour éliminer l'opposition ou la rendre impuissante. **Aron** reconnaît que le régime monopolistique est un modèle abstrait (un idéal-type) ; la réalité est plus diverse. Elle va du cas pur et parfait qu'est le régime totalitaire à des cas moins nets comme la Turquie de Kemal Atatürk dont le parti s'adjudgea un monopole provisoire mais y renonça plus tard et perdit le pouvoir par les élections. La lecture aronienne est datée : elle survalorise considérablement le facteur institutionnel au détriment du reste. A l'intérieur même du facteur institutionnel, elle privilégie exclusivement le mode d'organisation du pouvoir en délaissant son mode d'exercice. La division binaire entre démocratie et totalitarisme est également trop brutale tant il existe de multiples paliers entre les deux.

B – Les interprétations critiques

Elles sont surtout le fait d'historiens et de sociologues souvent hostiles aux idées et emprunts d'un certain « *culte des faits* » (positivisme).

La sociologie politique nord-américaine spécialisée sur l'URSS s'est ainsi détournée du concept de totalitarisme après 1955 et l'a violemment critiqué. Elle s'appuyait sur la « *théorie des groupes* » pour mettre en valeur l'existence d'un « *pluralisme limité* » à l'intérieur des instances dirigeantes. Les élites auraient connu un processus de fragmentation engendrant l'émergence de groupes différenciés. Après la déstalinisation, elle mettra en avance l'ouverture relative des sociétés de l'Est par le biais de compromis pragmatiques, stratégie qui atteindra son apogée sous Brejnev. Plus récemment, la décomposition du système communiste constitua une sorte d'invalidation rétrospective de la notion de totalitarisme dans la mesure où il est apparu que l'État-Parti et son idéologie n'a jamais pu assurer son emprise sur la totalité de la société : soit une partie de la société civile avait échappé à cette emprise comme en Pologne avec Solidarnosc et l'Église, soit que l'aile progressiste du PC avait elle-même entamé la voie de la démocratisation comme en Hongrie ou en URSS avec Gorbatchev.

Les historiens également ont exprimé une virulente résistance à l'encontre du concept de totalitarisme. Cette attitude est devenue assez courante chez les spécialistes du national-socialisme par exemple chez **Ian Kershaw**, **Denis Peschanski** ou **François Bédarida**. La stratégie poursuivie est toujours la même : elle consiste à identifier des faits qui ne collent pas avec une des caractéristiques de la notion de totalitarisme puis de conclure à la nécessité de congédier le concept dans sa totalité. Par exemple, à partir de son travail sur les archives de la police politique en Bavière, **Ian Kershaw** montre combien le nazisme s'appuya sur les structures familiales, associatives ou religieuses. Il invalide ainsi une des explications d'**Arendt** selon laquelle le totalitarisme s'édifia sur les ruines d'une société dont les structures traditionnelles ne fonctionnent plus (elle évoque la « désolation »). Dans son célèbre ouvrage, *Qu'est-ce que le nazisme ?* **Kershaw** récidive : d'un côté, il affirme que la notion pourrait être gardée pour le seul régime nazi (seulement pour la période 1937-1938) mais il convient que cela est en grande partie superflu ; d'un autre côté, il déclare qu'un usage comparatiste du concept est possible à condition de lui ôter certaines de ses caractéristiques comme la thèse d'une « *société de masse atomisée* » ou l'idée de « *pouvoir total* »...

Si le concept de totalitarisme a des faiblesses réelles qu'il ne saurait être question d'ignorer, il paraît aberrant de vouloir se débarrasser du concept et de ses imperfections. Cette notion a, en effet, un avantage considérable : elle met en valeur une forme inédite de la politique dont la caractéristique centrale est une radicalité proprement inouïe. Pour la première fois dans l'histoire, un projet politique est institutionnalisé avec, au cœur de ce projet, la production de force d'un homme nouveau qui implique également un crime de masse c'est-à-dire une logique de destruction assumée.

Section 2 : Les régimes autoritaires

L'opposition centrale entre totalitarisme et démocratie qui régna après-guerre ne fit pas l'unanimité. Un grand nombre de pays (la majorité) n'entre ni dans l'une, ni dans l'autre. C'est donc largement contre cette opposition binaire que fut forgée le concept de régime autoritaire qui s'inscrit dans une tradition classique.

§1. Les concepts classiques de l'autoritarisme

Historiquement, les formes et les mots pour désigner l'oppression ont varié. La forme classique particulièrement grecque fut celle de la tyrannie ; la forme moderne fut celle du despotisme. La dictature constitue une forme originale puisqu'elle est née à Rome et existe encore aujourd'hui mais sous un autre sens.

A – La tyrannie

Étymologiquement, le grec **turannos** signifie le maître absolu. **Platon** déjà l'évoque à côté de la timocratie, de l'oligarchie et de la démocratie. Au IV^e siècle avant J-C, le modèle de la tyrannie est celui de Pisistrate à Athènes qui prit le pouvoir en 561 av. J-C ou encore celui de Hiéron Ier qui étendit son pouvoir de Syracuse à l'ensemble de la Sicile. Pour **Platon**, le tyran est un être esclave de ses passions et de ses caprices absurdes qui finit par imposer un règne sans limite de la servitude. En d'autres termes, la tyrannie se définit comme le commandement d'un seul homme imposant une servitude généralisée. **Aristote** est plus restrictif et nous légua une définition plus stricte. En effet, il distingue la tyrannie du despotisme. La tyrannie est surtout une déviation du régime monarchique mais ce qui la caractérise fondamentalement est son origine et sa finalité : elle procède toujours d'une usurpation du pouvoir et conduit le tyran à gouverner pour son seul intérêt, pour satisfaire ses appétits en méprisant la loi et les coutumes. Un tel pouvoir ne peut reposer que sur la contrainte (**Aristote**, *Les politiques*, surtout le chapitre 14 du livre III et le chapitre 10 du livre V sur les causes du renversement des tyrannies). Matériellement, l'obtention du pouvoir peut résulter de manœuvres militaires mais aussi politiques à travers l'exercice de la démagogie (**Aristote** rejoint ici **Platon** et considèrent tous deux que la démocratie radicale est une forme de tyrannie).

Historiquement, le concept de tyrannie tel que défini par **Aristote** fut décisif. Au Moyen Age, il devint le terme le plus usuel pour désigner un mauvais gouvernement. Il reste surtout extrêmement lié à l'idée d'usurpation du pouvoir. Du coup, il servit jusqu'au XVIII^e siècle à de nombreux théoriciens pour envisager le tyrannicide puis pour penser la possibilité d'une résistance au pouvoir illégitime.

Le sens contemporain de ce concept est cependant tout différent.

La tyrannie est devenue une notion plus rare qui ne désigne plus qu'un régime où règne l'arbitraire. L'usurpation du pouvoir ou son obtention par la force est dorénavant comprise à travers le concept moderne et flou de « *dictature* ». Rappelons qu'à l'origine, ce concept romain désignait le fait de conférer, pour une période limitée, tous les pouvoirs à un seul dirigeant dans des situations d'urgence.

B – Le despotisme

Le concept de despotisme a une histoire plus complexe que celui de tyrannie. Il apparaît d'abord chez **Aristote**.

Comme dans la tyrannie, le despotisme est un régime qui traite des sujets en esclaves. Mais alors que la tyrannie est une déviation des monarchies civilisées (c'est-à-dire grecques ou hellènes) procédant d'une usurpation, le despotisme est une déviation des monarchies barbares (particulièrement asiatiques) c'est-à-dire propres à des êtres qui sont par nature esclaves et qui se soumettent volontairement à un pouvoir absolu. Le despotisme est donc une forme politique « *normale* » pour des êtres inaptes à la liberté.

Ce premier sens sera prolongé par deux traditions différentes. D'une part, la tradition du rationalisme moderne à travers **Bodin, Grotius, Pufendorf, Hobbes, Locke** va réutiliser cette notion pour justifier la domination de la civilisation chrétienne et européenne sur l'Afrique, l'Asie ou le Nouveau Monde. En particulier, le despotisme sera défendu comme une forme « normale » de gouvernement pour les vainqueurs d'une guerre juste qui se solde par une conquête. Réactivée à partir du droit romain, la notion de despotisme va servir à justifier l'esclavage et la confiscation des propriétés à l'issue d'une conquête. **John Locke**, par exemple, opposera le pouvoir politique au pouvoir despotique qui est le pouvoir du seigneur sur des sujets privés de droits en raison de leur défaite dans la guerre injuste menée contre une nation européenne. D'autre part, la tradition de l'historicisme allemand avec **Hegel, Marx** puis **Karl Wittfogel** réutilisa la thèse d'un despotisme spécifiquement oriental. **Hegel** suggéra ainsi que le mouvement de l'histoire alla de l'Est vers l'Ouest : le despotisme oriental constitue alors le premier stade de l'histoire où la société est stagnante et seul le despote est libre. **Marx** reprit un schéma similaire : le despotisme oriental reflète une société échappant aux lois de l'histoire (aux déterminants économiques) et reposant sur des villages auto-suffisants. Seule l'expansion coloniale permit l'intégration de l'Orient dans le système capitaliste. **Wittfogel**, de son côté, chercha à démontrer l'existence d'un despotisme spécifiquement oriental dont le totalitarisme soviétique constituerait une variante achevée.

Le concept de despotisme sera cependant chamboulé au XVIII^e siècle notamment avec **Montesquieu**. Dans les *Lettres persanes*, **Montesquieu** critiqua sévèrement le despotisme oriental. Derrière ce portrait, ce fut cependant la politique intérieure de Louis XIV qui était visée (son absolutisme, la centralisation, les persécutions religieuses...). Dans l'*Esprit des lois*, **Montesquieu** alla plus loin en reconnaissant trois régimes possibles : la Monarchie, la République et le Despotisme. A chaque régime, **le baron de Secondat** associe à la fois la variable du nombre de détenteurs de la puissance, la modalité d'exercice du pouvoir et un principe qui anime chaque gouvernement. Ainsi la Monarchie est le gouvernement où un seul a la puissance souveraine mais celle-ci s'exerce dans le cadre des lois et selon une logique de l'honneur. Dans le despotisme, « *un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices* ». Le despotisme est le gouvernement où un seul a la puissance souveraine mais celle-ci s'exerce de manière arbitraire en s'appuyant sur le seul ressort de la crainte.

Tel qu'il est reconstruit par la philosophie libérale de **Montesquieu**, le despotisme incarne à lui seul la démesure, celle d'un dirigeant se plaçant au-dessus des lois. Il est donc l'antithèse d'un régime libéral fondé sur l'équilibre des pouvoirs et plus largement l'antithèse de l'État de droit. Par ses caractéristiques de l'absence de lois et du règne de l'arbitraire, le concept de despotisme se rapproche considérablement de celui de tyrannie. **Tocqueville** atteste de ce rapprochement puisqu'il évoque, s'agissant de la société démocratique moderne travaillée par l'égalisation des conditions et le règne de l'opinion publique, aussi bien l'idée de « *despotisme législatif* » que celle de « *tyrannie de la majorité* ». Le spectre qui hante Tocqueville est sans conteste celui d'une société atomisée dans laquelle « *un immense pouvoir tutélaire, prévoyant et doux* » incarne la figure nouvelle du despotisme et, peut-être, anticipe sur la toute-puissance de l'État totalitaire.

C – La dictature

Le terme dictature vient du latin « **dictatura** » qui signifie « *ce qui parle* ». En réalité, il s'agissait d'une institution politique très spécifique à la République romaine. Le sens moderne se révèle très différent.

- **La dictature antique**

La République romaine est instituée en 501 av. J-C. Elle prévoit l'instauration d'un dictateur selon une procédure particulière et dans un cas précis. Cette institution jouera surtout un grand rôle aux débuts de la République.

La dictature initiale : le dictateur est généralement nommé en cas de grave crise (par exemple, des troubles) par l'un des en exercice. Il doit approuver le principe de la dictature, et le le désigne pendant la nuit qui suit la décision du . Il est choisi parmi les anciens , et pour une durée maximale de six mois. Il reçoit les pleins pouvoirs (), les autres sont alors suspendus, y compris les . En principe, il s'agit d'un noble (patricien) mais il y eut quelques exceptions qui firent scandale (en 356 av J-C, un plébéien est nommé dictateur). Cette tombe en désuétude après le , car est désormais à l'abri de toute menace directe, et la présence permanente à Rome du permet qu'un doté de l' assure la continuité de l'état.

L'évolution : En , se fit nommer dictateur mais pour un rôle tout à fait différent : entreprendre une réforme en profondeur des : il fut « *dictateur chargé de rédiger les lois et d'organiser l'État* » *dictator legibus scribundis et rei publicae constituendae*. Sa dictature est donc très différente des précédentes. C'est largement dans ce but que l'utilisa également César. En , se fit octroyer une dictature pour un an, puis pour dix ans, et enfin à vie. À sa mort, promulgua la abrogeant la dictature et l'éliminant des . Avec l', la dictature perdit sa raison d'être, l'accumulant tous les pouvoirs dans ses mains.

La survivance moderne : l'article 16 de la Constitution de 1958 peut être vu comme la résurgence d'une dictature au sens romain initial. Ce texte vise, en effet, à conférer les pleins pouvoirs au Président de la République en cas de crise grave portant atteinte au fonctionnement régulier des pouvoirs publics ou à l'intégrité du territoire. On notera cependant qu'aucun mécanisme ne joue véritablement le rôle de garde-fou (pas de limitation de temps, pas d'autorisation à obtenir, aucun contrôle...). Il ne servit qu'une seule fois : entre le 23 avril 1961 et le 30 septembre 1961 afin de lutter contre le Putsch à Alger. Cet article très controversé a plusieurs fois fait l'objet de proposition de suppression (par F. Mitterrand, par S. Royal et F. Bayrou lors de la dernière présidentielle).

- **La dictature moderne**

Le sens moderne est apparu avec la Révolution française, en particulier avec l'expérience Robespierrienne de la Terreur. Le mot était d'ailleurs courant dans le vocabulaire de Robespierre et Saint Just (cf. la dictature de la vertu).

Définition : la dictature est un régime de concentration des pouvoirs aux mains d'un homme, d'une assemblée, d'un parti qui l'exerce alors sans limite (soit qu'elles n'existent pas, soit qu'il ne les respecte pas) et qui pallie sa faible légitimité par l'exercice abusif de la force.

Les critères :

-L'illégitimité du pouvoir : cela signifie d'abord que les citoyens ne se reconnaissent pas durablement dans ce pouvoir. Ils le subissent sans l'accepter. Il existe plusieurs cas de figures : le plus courant est l'arrivée au pouvoir par un coup d'état (Pinochet, Salazar...) mais le dictateur peut aussi accéder au pouvoir à l'occasion d'une guerre (Cromwell, Franco), d'une Révolution (Robespierre), d'une élection (Mussolini, Hitler...). L'illégitimité tient aussi aux modalités d'exercice du pouvoir.

-La concentration des pouvoirs : elle désigne surtout le non-respect en droit ou en fait de la séparation des pouvoirs et plus encore, l'absence de réels contre-pouvoirs, l'absence de contrôle démocratique.

-Un exercice arbitraire du pouvoir : la dictature implique toujours des atteintes graves aux libertés et aux droits des citoyens. En particulier, il existe une répression des opposants et une répression de la liberté de la presse.

-Un usage démesuré de la violence : la dictature repose toujours sur un usage constant et démesuré de la violence. Elle valorise toujours le rôle de la force à travers l'armée, les milices privées, les organisations para-militaires.

En définitive, le concept moderne de dictature n'est pas très rigoureux. Il constitue plutôt une forme de régime autoritaire.

§2 .Le concept moderne de l'autoritarisme

Entre les démocraties libérales et les régimes totalitaires, la voie est large. Cette situation intermédiaire correspond à la majorité des régimes politiques sur la planète. L'opposition entre démocratie libérale et régime totalitaire est donc vite apparue comme insuffisante. Une série de chercheurs comme **Juan Linz**, **Philippe Schmitter** aux Etats-Unis, **Guy Hermet** en France ont donc tenté de construire une catégorie générique regroupant les régimes non démocratiques qui ne sont pas totalitaires. Leurs efforts ont été prolongés par

de nombreux spécialistes de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'Asie ou même de l'Europe de l'Est. Nous aborderons l'autoritarisme en le dissociant d'une part, du totalitarisme et d'autre part, de la démocratie.

A – La définition : autoritarisme et totalitarisme

Nous commencerons par définir l'autoritarisme avant de constater les proximités et les divergences avec le totalitarisme.

- **Définition de l'autoritarisme**

Nous reprenons la définition proposée par **Guy Hermet** (*in* Traité de Science politique, Paris, PUF, 1985, tome 2, p 270) :

« L'autoritarisme désigne un rapport gouvernants-gouvernés qui repose de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion. Au plan pratique, l'autoritarisme utilise un mécanisme de recrutement des dirigeants reposant sur la cooptation et non sur la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques. (...) La vie politique existe par le biais de relais (partis, syndicats) dévoués tandis que l'opposition est tolérée ou bannie. Les élections ne sont qu'une apparence démocratique et vise à légitimer le système politique aux yeux du monde et à l'intérieur de s'assurer de l'apathie des masses sans que leur résultat connu à l'avance n'ait une quelconque influence ».

On retiendra deux traits majeurs dans cette définition :

- D'une part, les gouvernants en place ne soumettent pas véritablement leur pouvoir aux aléas d'une compétition ouverte lors d'élections pluralistes ;
- D'autre part, l'expression publique de désaccords est réprimée plus ou moins ouvertement.

- **Régimes autoritaires et totalitaires : Les points de convergence**

L'interdiction de toute expression publique du désaccord : La première préoccupation de dirigeants soucieux d'empêcher toute remise en cause de leur présence au pouvoir réside dans la mise en place d'un verrouillage institutionnel étroit.

Une interdiction de toutes activités politiques organisées (partis, syndicats, associations, comités d'intellectuels), ce qui inclut bien évidemment l'absence d'élections. Cette politique nécessite soit l'inexistence dans la société d'une tradition démocratique (Arabie Saoudite), soit l'instauration d'un climat de violence étatique visant à l'intimidation ou la suppression des opposants les plus téméraires (Grèce des colonels), voire les deux. On notera cependant que cette manière d'opérer est relativement drastique, ce pourquoi le procédé suivant est beaucoup plus envisageable.

Un contrôle étroit de la vie politique assurant une canalisation de l'expression populaire et un renouvellement de la confiance. Cette politique nécessite soit l'instauration d'un pseudo-pluripartisme (Amérique Latine), soit l'instauration d'un parti unique (Afrique) ne tolérant aucune opposition. Si des élections ont effectivement lieu, celles-ci ne concernent bien souvent pas le chef effectif du régime mais un personnage symbolique tel un monarque héréditaire (Maroc d'Hassan II) ou un guide investi d'un mandat à vie (Lybie de Kadhafi) ou / et sont si étroitement contrôlées, voire truquées, qu'elles permettent de reconduire le pouvoir en place.

Un contrôle total de l'appareil d'état et des médias : La prohibition de l'expression publique du désaccord ne saurait se concevoir sans un contrôle de l'Etat et des médias d'informations afin pérenniser le pouvoir et lui construire une légitimité.

Un contrôle total de l'appareil d'Etat, du sommet jusqu'à la base, assurant la pérennité du pouvoir. Ce contrôle dépend cependant du degré de différenciation politique de la société. Ainsi dans les sociétés politiques encore peu différenciées, on privilégie des mécanismes d'allégeance familiales ou tribales, ou bien des réseaux clientélistes fondés sur la réciprocité des services rendus. Dans les sociétés politiques différenciées et administratives, on privilégie l'institutionnalisation d'un parti unique permettant d'assurer la sélection des cadres fidèles et l'encadrement extérieur des masses par la violence physique (appareil de répression) et symbolique (propagande).

Un musellement étroit des médias (presse, radio, télévision) puis leur utilisation par le recours à divers procédés (propagande, fausses informations) afin de légitimer le pouvoir en place.

Le refus de la compétition électorale

-Le principe : une fois l'accession au pouvoir opérée, les gouvernants n'entendent pas remettre en jeu celui-ci. Dans les deux régimes, la question du défaut de légitimité est au cœur de la notion. Mais il faut noter que ce trait n'est pas universel et immuable et qu'il est très attaché à une conception occidentale de la légitimité assise sur l'élection.

-Les exceptions : certains régimes ont recours à l'élection sous une forme généralement plébiscitaire soit pour accéder au pouvoir, soit pour s'y maintenir. Malgré tout, le soutien de la population peut avoir effectivement existé : Hitler en Allemagne, Khomeiny en Iran, Napoléon I et III en France...

Il convient cependant de rappeler que les médias d'informations conservent une liberté d'expression dans les domaines qui n'ont pas trop de connexions avec la politique (culture, religion, loisirs). Cela s'explique par le fait que, contrairement au système totalitaire, le régime autoritaire n'ambitionne pas de conquérir les esprits mais seulement d'assurer l'ordre public intérieur, c'est-à-dire une façade d'immunité. Les techniques de mobilisation de masse (endoctrinement de la jeunesse, « *éducation* » politique au travail) sont donc faiblement employées, même si la propagande est au cœur de l'ambition légitimatrice du pouvoir.

- **Régimes autoritaires et totalitaires : Les points de divergence.**

Globalement, les deux régimes reposent sur un monolithisme mais le régime autoritaire se contente d'un monolithisme politique tout en tolérant un relatif pluralisme social alors que le régime totalitaire déploie sa logique monolithique en profondeur sur l'ensemble de la société. Cette dissociation se repère à 3 niveaux :

La légitimité idéologique du projet politique : le totalitarisme implique la construction d'un discours pseudo-scientifique qui devient une vérité officielle qui doit régir l'ensemble de la société. Il s'agit des lois de l'histoire provenant d'une interprétation du matérialisme historique de **Marx** sous Staline ou des « *lois de nature raciale* » fédérant la notion d'espace vital de **Ratzel** et le mythe du surhomme provenant de **Nietzsche** sous Hitler. Le régime autoritaire ne recourt pas à ce type de discours car il ne rêve pas à la création d'un homme nouveau.

L'atomisation des individus : le totalitarisme tend à éliminer les particularismes socioculturels et à opérer une fusion totale entre la société et l'état. Du coup, le totalitarisme développe une politique de liquidation des groupes identitaires aussi bien physique que symbolique (propagande, terreur policière...). Au contraire, les régimes autoritaires peuvent parfaitement s'accommoder d'une différenciation sociale et culturelle, de particularisme et ils ne cherchent pas à fusionner la société et l'état.

La mobilisation idéologique : le totalitarisme repose sur une mobilisation permanente et en profondeur des masses qui doivent impérativement intérioriser le discours du pouvoir. Les régimes autoritaires ne développent pas cette domination totale mais seulement une domination relâchée de manière contrôlée. Cela se manifeste par un pluralisme des idéologies qui correspond à la reconnaissance d'une expression politique dans les secteurs qui coïncident avec les orientations du pouvoir. En effet, l'autoritarisme peut fort bien accepter, selon **Juan Linz**, un « *pluralisme limité* », dès lors que celui-ci permet un élargissement contrôlable de l'assise du pouvoir au prix de l'acceptation d'une opposition en quelque sorte consentie. Par conséquent, le régime autoritaire ne va appliquer qu'une répression sélective à l'encontre des seuls adversaires actifs et déclarés du régime, tout en surveillant étroitement les ennemis supposés composant ce pluralisme limité.

B – La définition : démocratie et autoritarisme

- **Les points de convergence**

L'autorité : les deux régimes utilisent la notion d'autorité qui est centrale. L'autorité désigne l'ascendant exercé par le détenteur d'un pouvoir quelconque, qui conduit ceux auxquels il s'adresse à lui reconnaître une supériorité qui justifie son rôle de commandement. Pour **Weber**, c'est en tant que détenteurs privilégiés d'un monopole de la violence légitimé que les gouvernements revendiquent tous l'autorité. La différence réside donc dans l'usage de cette autorité : il est strictement délimité dans les démocraties (avec des mécanismes de

contrôle et de contre-pouvoir) tandis qu'il est très peu limité dans l'autoritarisme si bien qu'un abus constant d'autorité devient la règle.

La collégialité du pouvoir : les notions de régime autoritaire ou d'autoritarisme apparaissent souvent comme synonymes de celle de dictature. Pourtant, il n'en est rien ni dans les faits, ni au plan conceptuel. Le régime autoritaire repose toujours sur un exercice collégial du pouvoir ce qui le rapproche de la démocratie. C'est toujours un groupe d'intérêt qui prend le pouvoir et qui est symbolisée par une personne (Pinochet mais derrière lui, on trouve les généraux de l'armée, les grands groupes économiques, les Etats-Unis...). Simplement, les cercles du pouvoir sont infiniment moins ouverts qu'en démocratie.

Le polycentrisme du pouvoir : les régimes autoritaires peuvent accepter une pluralité de formes de pouvoirs passant par plusieurs institutions. La notion de « *polycentrisme du pouvoir* » correspond à la reconnaissance de l'autonomie d'action de certaines institutions économiques ou sociales sur la base d'un pacte — tacite ou explicite — de soutien réciproque. **Philippe Schmitt** évoque un « *équilibre manipulé de façon centrale entre des hiérarchies institutionnelles égales* » telles que l'administration, l'armée, les entreprises, l'Eglise ou certains groupes sociaux. Dans l'Espagne franquiste, l'Eglise joua ainsi un rôle primordial dans la stabilisation du régime. Citons également le rôle du milieu des affaires dans le Chili de Pinochet ou la place de l'allégeance tribale dans l'Irak à partir de 1980. Ce trait les rapproche de la démocratie mais celle-ci va beaucoup plus loin en acceptant l'existence de contre-pouvoirs et l'émergence de nouveaux pouvoirs (mouvements sociaux...).

Le libéralisme du pouvoir : les régimes autoritaires n'acceptent jamais le libéralisme politique qui implique la reconnaissance et le respect de la liberté et des droits des individus notamment sur le terrain politique. En revanche, certains régimes autoritaires s'adossent clairement à un libéralisme économique. Ce fut, par exemple, le cas de Pinochet au Chili après 1973 qui symbolisa même le tournant néo-libéral avec un règne généralisé du marché. De fait, ce régime très dur et réactionnaire politiquement permit un réel décollage économique du Chili.

- **Les points de divergence**

La monopolisation du pouvoir : la démocratie repose sur l'acceptation d'une remise en cause du pouvoir périodique à travers les élections, sur l'intellectualisation des disputes au sein de l'espace public. Elle suppose un authentique pluralisme qui vient alimenter le cycle de la décision. Au contraire, les régimes autoritaires reposent sur une monopolisation du pouvoir et sur une logique de conservation ininterrompue. Cela rejaillit à plusieurs niveaux mais notamment :

- **Le rôle de l'élection** : l'élection en démocratie représentative est le moment paroxystique de choix des gouvernants, de leurs idées et donc de construction de leur légitimité. Il s'agit de gagner une crédibilité en interne, une confiance vis-à-vis de l'opinion pour pouvoir agir sans trop de résistance par la suite. Au contraire, dans les régimes autoritaires, l'élection n'a aucune valeur en soi. Elle est un instrument devant asseoir une illusion souvent vis-à-vis de l'extérieur. Il s'agit plus de gagner une respectabilité internationale qu'une légitimité interne au sens d'une adhésion populaire. Il peut s'agir aussi de guider, contraindre le choix en restreignant les options en débat à celles qui tournent autour de la politique du régime.

- **Le rôle de l'opposition** : l'existence d'une opposition, d'un pluri-partisme est une condition centrale de la démocratie. Au contraire, les régimes autoritaires pourchassent, marginalisent et maltraitent l'opposition comme le montrent très bien la Russie de Poutine ou le régime de Castro à Cuba.

- **Le rôle des droits fondamentaux** : les régimes libéraux et les régimes autoritaires se séparent aussi sur la question des droits de l'homme. Pour les démocraties libérales, l'objectif est l'instauration d'un état de droit ce qui implique que le pouvoir politique est limité par de nombreuses règles juridiques supérieures. Cela concerne notamment les droits politiques des citoyens et les éléments qui s'y rattachent comme la liberté de la presse, la possibilité de se syndiquer librement, d'avoir des activités civiques, politiques, sociales, d'exercer librement sa critique. Au contraire, les régimes autoritaires impliquent une restriction importante voire des atteintes considérables aux droits de l'homme. Cela concerne surtout les droits politiques qui sont les plus visés non seulement pour les leaders de l'opposition, les journalistes mais aussi pour tous les citoyens. Le régime autoritaire souhaite toujours une forme d'anomie politique.

§3. La classification des régimes autoritaires

Les différents traits évoqués précédemment permettent d'éviter que la notion de régime autoritaire ne soit une catégorie « *fourre-tout* ». Il demeure malgré tout qu'elle recouvre un grand nombre de cas différents ce qui implique de dresser des typologies. Or, l'exercice est difficile car les critères de classification ne font pas l'unanimité.

A – Les critères de classification

Un phénomène multifactoriel ne saurait être aisément ramené à une catégorie unique. **Guy Hermet** a proposé une analyse des différents facteurs pouvant expliquer l'autoritarisme aboutissant à une typologie. D'autres typologies existent notamment aux Etats-Unis. Notons qu'une typologie n'est jamais exhaustive et demeure toujours contestable car elle sélectionne certaines variables plutôt que d'autres. Malgré tout, l'exercice est nécessaire pour saisir les déterminants jouant sur la genèse de ces régimes.

- **Les variables culturelle et économique**

Les variables culturelles

- **La religion** : le christianisme en Occident a intégré très tôt la distinction du sacré et du temporel ce qui facilita une forme de pouvoir politique sécularisée alors que dans certaines sociétés, par exemple l'Islam, la prévalence de Umma démontre une confusion des activités humaines et divines. Le même constat peut être fait pour le judaïsme à travers la soumission du peuple à un Dieu unique qui favorise l'idée que le gouvernement est subordonné à la loi divine. Dans ces systèmes de pensée, on observe une prédominance des prophètes.

- **Les autres variables culturelles**

Les traditions culturelles : c'est notamment le cas du Brésil où persiste une tradition des castes. La tradition de Lafundium et aussi de la couleur de peau définissent la position sociale. Cela peut se coupler avec un facteur économique.

La structure familiale : le type de famille de style patriarcal et autoritaire peut influencer l'agencement du pouvoir politique (par exemple dans certains pays africains)

La variable économique

La détermination économique du politique. Plusieurs écoles sur ce terrain :

- **Barrington Moore** explique que lors de la révolution du XVIII^e siècle, le groupe qui a réussi à se rendre maître de la commercialisation du surplus alimentaire disposa de ressources politiques. C'est de cette perspective que naquit la vision de la révolution bourgeoise, moteur du développement du régime démocratique. À l'inverse, les régimes autoritaires résulteraient donc d'une « *révolution par le haut* » c'est-à-dire d'un état qui a, dès le démarrage, accaparé les ressources matérielles.

- **Immanuel Wallerstein** à travers son paradigme de l'Economie-Monde conçoit l'espace politique comme structuré par des relations économiques centrifuges et centripètes. Les pays du centre (l'Europe puis les Etats-Unis) bénéficieraient d'une supériorité qui favoriserait le régime démocratique. À l'inverse, les pays périphériques seraient marginalisés économiquement favorisant l'émergence de régimes autoritaires.

- **Les variables géographique et historique**

La variable géographique : c'est surtout la contrainte de l'espace. Selon cette logique, les îles facilitent le développement d'une identité commune comme on le constate au Japon et en Grande-Bretagne... Le même raisonnement vaudrait pour les Etats-Unis en raison de l'éloignement de leur territoire. A l'inverse, les territoires fractionnés ont plus de difficulté à faire émerger une identité commune. Une variante est la position du politiste **Stein Rokkan** selon qui l'éloignement par rapport à l'église catholique romaine fut un facteur favorisant l'émergence de la modernité politique.

La variable historique : Il est possible de distinguer d'abord l'autoritarisme pré-démocratique de l'autoritarisme post-démocratique.

- **Autoritarisme pré-démocratique** : bonapartisme ou dictatures traditionnelles qu'elles soient civiles (Espagne de Franco, Portugal de Salazar) ou militaires (Chili de Pinochet, Corée du Sud de Park Chung-hee, pays d'Afrique après la décolonisation), monarchie islamiste (Arabie Saoudite).

- **Autoritarisme post-démocratique** : facisme italien, dictature populiste latino-américaine (Argentine de Peron, Vénézuéla de Chavez), régime nationaliste et socialisant arabe (Égypte de Nasser, Irak de Hussein), totalitarisme avorté (Pologne avant 1980).

- **Les variables institutionnelles**

Slater dans une étude de 2006 (**Dan Slater, Brian Lai**, « *Institutions of the Offensive : Domestic Sources of Dispute Initiation in Authoritarian Regimes (1950-1992)* » in *American Political Science Review*, 2006, vol. 50, n° 1, pp. 113-126) suggère d'analyser les régimes autoritaires sous un angle institutionnel en utilisant deux variables : d'un côté, le caractère despotique du pouvoir qui répond à la question « *Qui décide ?* » et d'un autre côté, le « *pouvoir infrastructurel* » répondant à la question « *Qui exécute ?* ». Ces variables permettent de construire la typologie suivante :

B – La classification sociologique

La classification dominante en Europe est celle proposée par **Guy Hermet**. Elle est reprise dans tous les manuels de science politique.

- **L'autoritarisme patrimonial**

Le concept : **Max Weber** avait proposé le terme de « *gouvernement patrimonial* » pour caractériser le mode de domination traditionnel dans lequel le chef ne distingue pas ses biens privés de ceux de l'État au sein d'une société encore peu différenciée. Dans la lignée de **Weber**, **Shmuel Eisenstadt** proposa le « *néo-patrimonialisme* » pour caractériser la prééminence du pouvoir politique sur des sociétés dépourvues d'autonomie propre, sociétés dans lesquelles les détenteurs de l'autorité pourraient s'arroger tous les pouvoirs d'allocation des biens matériels, des positions statutaires et des représentations symboliques, et cela sans formalisme décisionnel excessif. Pour consolider les allégeances et stimuler le loyalisme de ses soutiens, le pouvoir alloue aux groupes sociaux des ressources (promotions, biens matériels et privilèges) les détournant du désir d'expression politique.

Exemple

Exemples

- **Les monarchies d'Ancien régime** : L'une des caractéristiques de ces sociétés est la faible différenciation des institutions. Le Roi conserve un pouvoir général d'évocation des affaires. Son autorité vient de ce qu'il est censé avoir une bienveillance pour ses sujets. Cela caractérise l'essentiel des sociétés européennes jusqu'à la moitié du XIX^e siècle.

- **Les sociétés modernes** : Un tel concept rend particulièrement bien compte des situations autoritaires arabomusulmanes, dans lesquelles le pouvoir est entre les mains d'une oligarchie définie par des liens familiaux, géographiques ou religieux (monarchies du Golfe, Syrie de Assad, Irak de Hussein), ou africaines, dont le dirigeant se comporte comme si l'État constituait son patrimoine personnel (Zimbabwe de Mugabe ; Zaïre de Mobutu ; Centrafrique de Bokassa). Dans certains cas, les avoirs personnels du Chef d'État à l'étranger dépassent la dette du pays. On remarquera que l'idéologie de ces régimes est plutôt conservatrice soit qu'elle est réactionnaire (monarchies du Golfe), soit qu'elle est anti-colonialiste, anti-impérialiste.

- **L'oligarchie clientéliste**

Le concept : L'oligarchie clientéliste caractérise un régime à façade parlementaire et pluraliste politique apparent. Ces régimes vivent sous la double menace d'un coup d'état militaire ou d'une irruption des masses populaires ce bloque la voie à une authentique démocratisation impliquant une alternance au pouvoir. Du coup, il existe des élections mais elles se bornent à formellement légitimer des dirigeants représentants le monde des affaires et de la propriété terrienne. Ainsi se met en place, selon **Jean Leca** et **Yves Schemeil**, une « *alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir et de ressources inégales, dont chacune [...] juge utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même* ». L'oligarchie clientéliste reflète une situation où la servitude est en quelque sorte institutionnalisée entre un petit groupe de propriétaires ruraux éduqués et un vaste groupe qui se caractérise par la pauvreté et l'isolement au sein de microsociétés segmentées et dépourvues d'une réelle unité.

Exemple

Exemples : ce concept est surtout opérationnel pour l'Amérique du Sud pour lequel il a été plus spécifiquement fondé. Les travaux d'**Alain Rouquié** en France l'ont confirmé. L'oligarchie clientéliste a donc des composantes sociologiques et historiques évidentes. En Amérique Latine, elle est le produit de l'évanouissement de l'Etat centralisateur avec l'indépendance. Elle prend ainsi place sur des structures agraires mises en place par les Espagnols et entretient des relations clientélistes entre un petit groupe occidentalisé de propriétaires terriens latifundiaires et une vaste paysannerie salariée ou minifundiaires. La faiblesse de ces états se manifestent par la corruption généralisée (Colombie, Pérou, Panama, Mexique...), par la paralysie des institutions dans leur lutte contre la drogue ou les résistances marxistes (la Colombie avec les Cartels et les Farc), par l'incapacité d'assurer la sécurité des porteparole de mouvements populaires (Brésil).

- **Le bonapartisme et les dictatures populistes**

Le concept : le bonapartisme fut analysé par **Antonio Gramsci** comme l'expression d'une nouvelle catégorie politique. Il conjugue alors la prééminence absolue du pouvoir exécutif sous l'égide d'un empereur à vie, la référence aux valeurs patriotiques en vue d'obtenir un consensus populaire le plus large possible et la pratique répétée du suffrage universel de type plébiscitaire ou législatif. On comprend donc que le bonapartisme repose largement sur une dynamique populiste lui conférant une légitimité certaine et permettant d'accompagner sans grandes oppositions des mutations d'ordre culturel (premier Empire) ou économique (second Empire). Il se conçoit alors lui-même comme un agent du changement pré-démocratique, comme un vecteur de la modernisation et de l'apprentissage contrôlé et progressif du suffrage universel, mené sous l'égide d'un Etat tutélaire dégagé des contraintes partisans et parlementaires. Le bonapartisme conjugue donc d'un côté, le souci de la « *défense sociale* » et donc une aspiration à l'ordre et d'un autre côté, la prise en compte d'une manière canalisée de l'émergence des masses populaires sur la scène politique. C'est en ce sens qu'il est une catégorie anticipant sur les régimes forts, nationalistes et populistes du XX^e siècle.

Exemple

Exemples : Il trouve sa plus belle réalisation dans les deux régimes napoléoniens que la France a connu au XIX^e siècle et, dans une moindre mesure, dans l'Allemagne bismarckienne. Mais surtout, il est incarné au XX^e siècle par ses régimes adossés à l'armée et au nationalisme des classes moyennes qui opèrent une modernisation à marche forcée de la société (y compris une laïcisation de la vie publique) : cela recouvre Turquie de Mustapha Kemal, l'Egypte de Gamal Abdel Nasser, de l'Irak de Saddam Hussein, de l'Algérie de Houari Boumedienne. Le chef s'appuie alors sur le triptyque charisme – nationalisme – populisme légitimant et permettant le processus modernisateur. Dans ces pays, l'armée constitue par ailleurs le principal canal de mobilité social pour les couches modestes dont sont issus les dirigeants. Parfois, cela débouche surtout une rhétorique verbeuse du changement plus que sur de réelles réformes mais elle se couple à un charisme de leader : ce fut le cas avec Juan Peron en Argentine dans les années 1940 et avec Hugo Chavez au Venezuela aujourd'hui.

- **La bureaucratie autoritaire**

Le concept : Reprenant l'apport wébérien sur la bureaucratie rationnelle-légale, **Guillermo O'Donnell** proposa la « *bureaucratie autoritaire* » en tant qu'autoritarisme moderne et rationnel.

Exemple

Les applications

- Une première variante concerne les Etats conservateurs et corporatistes dans lequel le pouvoir bureaucratique étatique délègue certains de ses attributs à des corps intermédiaires de la vie économique, culturelle et professionnelle. Cela concerne par exemple le Portugal de Salazar, le Mexique de Cardenas et les régimes militaires latino-américains.

- Une seconde variante de la bureaucratie autoritaire concerne les régimes progressistes et socialistes. Par exemple, en Afrique, les partis uniques sont souvent devenus des coquilles vides. Dans l'Europe de l'Est après Staline, l'Etat et le parti unique monopolisaient la vie politique, sociale, économique et culturelle et devinrent de simples machines bureaucratiques au service de la pérennisation des cadres, l'ambition révolutionnaire étant abandonnée. L'URSS de Brejnev en fut un exemple édifiant car le PC s'était désidéologisé et n'aspirait plus qu'au statu quo et à la défense des privilèges de la Nomenklatura. Toujours est-il que des accommodements explicites (Pologne) ou non (RDA, URSS) peuvent très bien s'enclencher avec des forces sociales indépendantes (Eglises, intellectuels dissidents, nationalistes), bien que le monolithisme politique les rendent quelque peu limités. Ce type de régime survit dans les satellites de l'ex-URSS notamment en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan mais aussi en Chine après Mao).